

1986
38

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Maryam TRAORE

L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

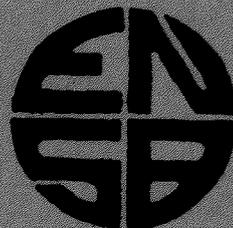
AU SENEGAL :

ROLE DU CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

ANNEE : 1986

22^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AU SENEGAL :

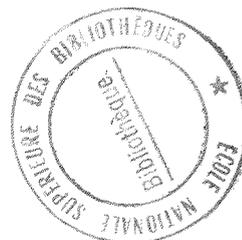
ROLE DU CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION :

SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

MEMOIRE PRESENTE PAR

Maryam TRAORE

Sous la direction de :



Monsieur Gérard DEBOURG
Conservateur à l'Ecole Nationale
Supérieure des Bibliothèques

1986

38

VILLEURBANNE

1986

22ème Promotion

2

TRAORE (Maryam).- L'Information scientifique et technique au Sénégal : rôle du Centre national de documentation scientifique et technique : Mémoire présenté / par Maryam TRAORE ; sous la dir. de Gérard DEBOURG, ... - VILLEURBANNE : Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1986. -^{40p} ; 30 cm.
Mémoire D.S.B. : 1986

Information scientifique, Sénégal.

Information technique, Sénégal.

Centre national de documentation scientifique et technique,
Sénégal

DEBOURG (Gérard). Dir.

La politique du Sénégal en matière d'information scientifique et technique et les missions assignées au Centre National de documentation scientifique et technique.

SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 5

PREMIERE PARTIE

1. L'information scientifique et technique au Sénégal..... 9

1.1. La politique scientifique et technique..... 10

1.1.1. Création d'un Centre de documentation scientifique et technique..... 11

1.1.2. Mise en place de services et formation du personnel.... 12

1.1.2.1. Les missions de la commission..... 12

1.1.2.2. La composition de la commission..... 13

1.2. Le potentiel documentaire du Sénégal..... 15

1.2.1. Les bibliothèques..... 15

1.2.2. Le fonds documentaire..... 16

1.2.3. La production nationale..... 17

1.3. Le réseau national de documentation scientifique du Sénégal..... 18

DEUXIEME PARTIE

2. Le rôle du Centre National de Documentation scientifique et technique..... 19

2.1. Création et mise en place..... 19

2.1.1. Promotion de la recherche scientifique et technique.... 20

2.1.2. Coordination et contrôle..... 21

2.1.3. Participation à l'effort de développement..... 21

2.2. Services, personnel et missions du C.N.D.S.T..... 21

2.2.1. La division des études.....	22
2.2.2. La division du traitement de l'information.....	22
2.2.3. La division diffusion de l'information.....	24
2.2.4. La division reprographie.....	25
2.3. Les réalisations du C.N.D.S.T.....	26
2.4. Coopération.....	28
2.5. Le projet de connexion du Sénégal aux bases de données françaises.....	29
CONCLUSION.....	31
 <u>ANNEXES</u>	
BIBLIOGRAPHIE.....	34
LISTE DES SIGLES.....	35
LISTE DES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION DU RESEAU NATIONAL.....	36

INTRODUCTION

La signification du terme information varie suivant les individus et les domaines d'application. Si notre époque est de l'avis général, celle de la science et de la technologie, l'information scientifique et technique joue un rôle capital dans la réalisation des objectifs sociaux, culturels, politiques et économiques de chaque pays.

L'information scientifique et technique est le témoignage de la quête incessante de la vérité par l'homme. Elle est une ressource fondamentale pour les chercheurs, ainsi qu'un moyen de former les hommes de science de demain et la principale source où puiser les concepts et les données applicables aux programmes de développement économiques et technologiques.

De là, l'exploitation judicieuse de la richesse nationale que constitue l'information scientifique et technique (I.S.T.) est la clé du progrès des sociétés techniquement évoluées ou s'employant à le devenir, d'où l'intérêt pour chaque pays de connaître son potentiel scientifique et technique (P.S.T.). Un pays dépourvu de P.S.T. propre n'est pas en mesure de prendre conscience de ses propres besoins et des possibilités qui existent en la matière dans d'autres pays.

L'information scientifique et technique est un des piliers du développement intérieur et de la capacité d'innovation, du fait qu'elle favorise la recherche scientifique et technologique.

Dans ce monde moderne, elle occupe une place importante dans l'enrichissement de toutes les sciences et constitue un des fonde-

ments du progrès social. Sans elle, il ne peut guère y avoir de développement, car le progrès d'une société dépend de sa capacité de maîtriser le savoir scientifique et technique et de l'exploiter pleinement.

Ainsi aujourd'hui, est-il pleinement admis que le développement, qui suppose l'application pratique des connaissances et des données d'expériences indispensables à la solution des problèmes, ne peut s'opérer à un rythme rapide en l'absence d'information. C'est cette association de l'information et du développement, en tant que large objectif social qui confère aux systèmes d'information scientifique et technique, une mission nouvelle de caractère universel. Cette tendance reflète l'intérêt accru que la communauté internationale accorde à la science et à ses applications. Elles revêtent pour le développement des pays qui, pour des raisons qui tiennent à leur histoire et au système économique mondial actuel, ne disposent que d'un potentiel scientifique et technique limité par rapport aux pays développés ou du Nord.

Lors de son accession à l'indépendance en 1960, il existait au Sénégal quelques bibliothèques et centres de documentation hérités de l'époque coloniale, et parmi lesquels on compte les plus anciens de l'Afrique Noire Francophone au Sud du Sahara. Il s'agit principalement du Centre de recherche et de documentation de Saint-Louis (1) construite en 1849, de l'Institut Cheikh Anta Diop (2) fondé en 1936, où étaient conservées toutes les archives de l'Afrique occidentale Française et la bibliothèque de l'université de Dakar fondée en 1952, première en Afrique Noire Francophone, car Dakar fut après Saint-Louis, la capitale de l'A.O.F. (3)

Mais pour le Sénégal, pays en voie de développement, élaborer une politique scientifique et technique ne devait pas consister seulement à définir une stratégie permettant une meilleure utilisation de la science et de la technique pour assurer le développement économique, culturel et social, mais plutôt à "démystifier" la science et la

(1) Ancienne capitale de l'Afrique Occidentale Française

(2) Ancien Institut Fondamental d'Afrique Noire (I.F.A.N.)

(3) Afrique Occidentale Française

technologie et à créer une véritable conscience scientifique nationale.

Il s'agissait de mettre en place des structures de recherche dont les résultats des travaux seraient mis à la disposition du pays pour son développement. Pour y parvenir, le Sénégal a mis en place un Conseil Interministériel de la Recherche Scientifique et Technique (C.I.R.S.T.), organe délibérant et de décision qui, sous l'autorité du Président de la République, définit la politique scientifique et technique du Gouvernement. C'est donc l'instance supérieure de décision en matière de politique scientifique et technique. Le Sénégal disposant d'un potentiel documentaire assez important, ce Conseil Interministériel prenait la décision, le 14 avril 1975, de créer un Centre National de Documentation Scientifique et Technique avec pour missions essentielles :

- d'étudier toutes les mesures d'orientations en matière de documentation ;
- d'organiser un réseau national de documentation scientifique et technique ;
- de coordonner toutes les actions propres à favoriser un meilleur emploi de la documentation scientifique et technique ;
- d'agir en liaison avec la commission nationale de la documentation scientifique et technique qui rassemble les représentants des différents ministères.

Par documentation scientifique et technique nationale, il convient d'entendre l'ensemble des ouvrages imprimés conventionnels (livres, périodiques, etc...), dactylographiés ou ronéotypés, acquis à l'étranger ou produits dans le pays et ayant trait à la science et à la technologie. En excluant les correspondances des différents services, il faut inclure tous ouvrages (études, rapports, thèses, bibliographies, procès-verbaux, discours, notes, périodiques, séries, etc...) produits par les Etablissements, Administrations et Services publics dans le cadre de leurs activités touchant aux domaines de la science fondamentale ou appliquée et de la Technologie, ces documents étant susceptibles d'être employés pour le développement de la nation.

Le Centre National de Documentation Scientifique et Technique (C.N.D.S.T.) s'inscrit dans le réseau qui permet la collecte et la diffusion de l'Information Scientifique et Technique (I.S.T.) au Sénégal.

Dans les années 1970, a été définie une politique scientifique et technique, des services ont été créés et un personnel spécifique formé. Le Ministère de la recherche scientifique et technique mettait en place une commission chargée prioritairement de promouvoir l'I.S.T. Parallèlement existait un potentiel documentaire au Sénégal dont il faut aussi tenir compte, car il permet la constitution d'un réseau documentaire.

Une décision du Conseil interministériel en date du 14 avril 1975 créait le C.N.D.S.T. qui devait démarrer en janvier 1976. Les missions qui lui ont été assignées étaient la promotion, la coordination, le contrôle de l'ensemble du réseau national de documentation scientifique et technique.

Des crédits particuliers de l'Etat et une aide du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) ont permis le recrutement de personnels scientifiques et l'organisation des services selon quatre divisions : études, traitement, diffusion de l'information et reprographie.

Au bout d'une dizaine d'années, le temps est venu de comparer ces missions avec les réalisations effectives du C.N.D.S.T. et avec la coopération entreprise en matière d'I.S.T. avec l'extérieur.

PREMIERE PARTIE

1. L'information scientifique et technique au Sénégal

Etant donné le rôle décisif que le progrès technique joue dans le développement et le large éventail de possibilités et d'options qu'il offre, on peut imaginer la place importante qu'occupe l'information scientifique et technique (I.S.T.) dans tout système d'information dont les éléments seront mis au service du développement.

A cet égard, l'information scientifique et technique pourrait être définie comme suit dans cette étude :

- l'information : "c'est un fait nouveau, un renseignement ou une connaissance résultant d'une observation, d'une mesure ou d'une expérience" (1).
- l'information scientifique. C'est l'information relevant des sciences exactes et naturelles ou des sciences sociales, qu'elle en résulte ou qu'elle y ait trait. La recherche quant à elle peut être fondamentale ou appliquée, elle peut consister en des explorations, des observations ou des expériences.
- l'information technique est celle relative à la technique, conçue en termes généraux comme l'ensemble des connaissances liées à la science, à l'ingénierie, à la gestion et à toutes autres connaissances nécessaires pour produire les biens et services dont la société a besoin.

(1) ROSNAY, Joël de. Le Macroscopie. Paris : Ed. du Seuil, 1975.

L'information scientifique et l'information technique sont donc étroitement interdépendantes et souvent véhiculées par des supports identiques ou similaires : livres, périodiques, rapports et plus récemment les bases et banques de données.

Elles sont ainsi utilisées ensemble dans les activités de développement, d'où l'expression "Information Scientifique et Technique".

Il est évident que pour le Sénégal, l'information scientifique représente un intérêt certain pour son développement économique et scientifique car elle rapporte les résultats d'études bien précises, d'expériences concrètes, d'opérations définies. On a donc le plus grand intérêt à la connaître, mais elle est souvent frappée de "diffusion restreinte" et peut échapper facilement au dépôt légal.

Avant la collecte et la diffusion de cette information ou encore littérature "scientifique", le Sénégal avait tenu à mener certaines actions :

- mise en place d'une politique scientifique et technique ;
- enquête sur le potentiel documentaire du pays.

1.1. La politique scientifique et technique

D'une manière générale, dans les pays en voie de développement lorsqu'un Gouvernement se lance dans la formulation d'une politique scientifique et technique, il relègue au second plan les structures d'information scientifique et technique, les documents -résultats de la recherche- la formation des bibliothécaires-documentalistes et le budget destiné à cette activité.

Cette attitude aboutit souvent à la prolifération anarchique des services de documentation (bibliothèques, centres de documentation, banques de données). Ceci est d'autant plus grave que la natu-

re des documents fournis par les sources d'information scientifique et technique échappent à toute législation du genre dépôt légal.

Cette littérature dite non conventionnelle est souvent difficile à maîtriser à cause de l'intérêt économique et parfois politique que l'on doit à juste titre lui accorder, mais elle n'est pas toujours facile à publier.

En effet, il n'est pas si aisé de publier les résultats de la recherche et des études de développement ; le public concerné est relativement limité et sans faire intervenir la valeur propre du document, les éditeurs hésitent à cause de son coût élevé.

Le Gouvernement du Sénégal, convaincu du rôle essentiel que joue l'information pour toute étude de recherche et de développement et la nécessité de coordonner les activités dans ce domaine à l'échelon national et international avait dégagé certains objectifs, à savoir :

1.1.1. Création d'un Centre de documentation scientifique et technique avec pour mission d'exécuter la politique nationale d'information scientifique et technique, à savoir :

- coordonner le traitement de l'I.S.T. ;
- organiser l'entrée des données nationales suivant une méthodologie compatible avec les recommandations du programme de coopération internationale dans le domaine de l'I.S.T. (programme UNISIST) ;
- assurer le transfert des informations scientifiques internationales dans les meilleurs délais en fonction des systèmes internationaux existants (bases de données extérieures) ;
- prévoir des accords de coopération avec d'autres centres étrangers.

1.1.2. Mise en place d'un certain nombre de services et formation du personnel du Centre.

Les structures sur lesquelles s'appuie le centre sont :

- le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique qui assure la planification de la recherche scientifique ;

- la Commission Nationale de la Documentation Scientifique et Technique qui assure le rôle qui lui a été défini par le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique.

1.1.2.1. Les missions de la commission

1) Harmoniser les différentes actions projetées et remédier aux cloisonnements afin de mettre rationnellement en valeur le patrimoine documentaire national, de rentabiliser les efforts et d'assurer une bonne coordination entre les différents organismes documentaires.

2) Faire le point sur les nouveaux projets de création de bibliothèques et d'unités de documentation, évitant ainsi au pays les doubles emplois et le gaspillage.

3) Mettre en oeuvre une politique d'acquisition des documents afin de doter le pays de ressources documentaires compatibles avec les orientations de la recherche et du développement et avec les besoins des utilisateurs, assurer un taux maximal d'utilisation des documents.

4) Promouvoir le développement de l'I.S.T.

5) Encourager les actions nécessaires au développement de la profession (formation, statuts, textes législatifs).

6) Faciliter une bonne communication entre producteurs de documents et utilisateurs.

7) Permettre l'élaboration d'une politique nationale de l'information de façon à préparer l'intégration du Sénégal dans les systèmes internationaux.

1.1.2.2. La composition de la commission

Cette commission comprend, outre les représentants des divers grands secteurs de l'information :

- Directeur de l'Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (E.B.A.D.) ;
- Directeur de la Bibliothèque universitaire ;
- Directeur des Archives Nationales ;
- Directeur des Archives Culturelles ;
- Directeur de l'Institut Cheikh Anta Diop ;
- Directeur du Centre National de Documentation ;
- les autorités représentant la Recherche Scientifique et Technique ;
- l'Université, les Ministères de la Culture, des Finances et celui du Plan ;
- les Ministères : grands producteurs et consommateurs de documents (agriculture, industrie).

Le potentiel scientifique et technique (P.S.T.) du Sénégal est relativement important. Nous trouvons :

- les chercheurs répartis comme suit :

36 % biologie et médecine,
25 % agronomie,
13 % sciences sociales et humaines,
10 % sciences de la Terre,
10 % sciences exactes,
2 % sciences de l'ingénieur.

- les étudiants, 7 000 environ plus le corps enseignant répartis dans les différentes facultés de l'université de Dakar et des Ecoles professionnelles.

- les opérateurs économiques : environ 15 000 fonctionnaires.
(1)

(1) Chiffres tirés du P.S.T. (Potentiel Scientifique et Technique) du Sénégal, 1984.

1.2. Le potentiel documentaire du Sénégal

Le Sénégal dispose d'un potentiel documentaire scientifique et technique appréciable.

Le P.S.T. publié en 1984, évalue à plus de 100 000 le nombre de rapports établis chaque année par les organismes nationaux et internationaux représentés à Dakar et se consacrant au développement.

Cette masse documentaire extrêmement importante place le Sénégal en position privilégiée pour satisfaire les utilisateurs nationaux et Africains et établir une coopération avec l'extérieur.

Elle est composée de rapports techniques, d'articles de périodiques, de thèses, d'actes de congrès, d'ouvrages, de comptes-rendus, d'études de recherches, etc... et est gérée par les centres sectoriels des différents Ministères et Instituts de recherche.

Cette richesse est en partie due au passé historique du Sénégal et à l'effort consenti par le Gouvernement. C'est ainsi que nous avons :

1.2.1. Les bibliothèques

Il existe une soixantaine de bibliothèques et centres de documentation au Sénégal, traitant et conservant L'I.S.T. :

23 sont spécialisées dans les sciences humaines ;

18 traitent les sciences exactes et naturelles ainsi que la médecine ;

27 concernent le développement ;

4 ont un caractère interdisciplinaire : la bibliothèque universitaire, les Archives Nationales, l'Institut Cheikh Anta Diop, le Centre de recherche pour la documentation scientifique de Saint-Louis (C.R.D.S.).

1.2.2. Le fonds documentaire (1)

Ces bibliothèques et Centres de documentation conservent une masse documentaire extrêmement riche, rétrospective et courante qui concerne aussi bien l'Afrique et le Sénégal que la recherche scientifique étrangère :

400 000 ouvrages dont :

- 200 000 à la bibliothèque universitaire ;
- 50 000 à l'Institut Cheikh Anta Diop ;
- 15 000 à la bibliothèque des Archives Nationales ;
- 13 000 à l'Institut Africain de développement économique et de planification (I.D.E.P.).

10 000 titres de périodiques dont 7 000 vivants (estimation très approximative du fait qu'un même périodique se trouve dans différentes bibliothèques) :

- 5 000 titres vivants à la bibliothèque universitaire ;
- 1 200 titres à l'I.D.E.P. ;
- 4 000 titres dont 150 vivants à l'Institut Cheikh Anta Diop ;
- 1 000 titres dont 200 vivants aux archives ;
- 500 titres au C.R.D.S. (très peu sont vivants) ;
- 400 titres vivants à l'Ecole Normale d'Economie Appliquée (E.N.E.A.) ;
- 250 titres vivants à la Direction des mines et de la géologie.

(1) Potentiel scientifique et technique du Sénégal, 1984.

Il faut y ajouter de nombreuses collections anciennes non dénombrées :

40 titres de périodiques concernant la recherche et le développement paraissent au Sénégal (sans tenir compte des périodiques statistiques).

L'ensemble suivant couvre toutes les disciplines :

150 000 ouvrages et 3 000 titres de périodiques concernent les sciences exactes et naturelles.

200 000 ouvrages et 2 500 titres de périodiques, les sciences humaines et sociales.

50 000 ouvrages et 2 000 périodiques concernent la technologie et le développement économique et social.

1.2.3. La production Nationale

Il n'est pas très aisé d'évaluer le volume d'informations se rapportant au Sénégal.

Si l'on peut grâce aux différents fichiers et bibliographies chiffrer l'information publiée, il est beaucoup plus difficile de le faire pour la documentation souterraine. Les documents s'y rapportant sont rarement répertoriés avec exactitude, les séries ne sont pas toujours enregistrées et numérotées. Mais grâce aux bibliographies existantes rétrospectives et courantes, au fichier Sénégal de la bibliothèque des archives, de la production documentaire des instituts spécialisés, de la base de données Sénégal se trouvant à l'O.M.V.S. (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal), mais aussi et surtout grâce aux résultats de l'enquête P.S.T., on peut évaluer à plus de 100 000 le nombre de rapports établis chaque année au Sénégal. Les articles publiés dans les périodiques largement diffusés représentent près de

20 % de l'expérience consignée et les livres 10 à 15 %.

1.3. Le réseau national de documentation scientifique du Sénégal

Il existe au niveau de chacune des dix régions du Sénégal une bibliothèque de lecture publique communément appelée Centre Culturel Régional ayant pour responsables des animateurs culturels mis en place par le Ministère de la Culture.

Dans la région de Dakar, on trouve dans certains quartiers des bibliothèques publiques avec des fonds peu importants destinés aux jeunes.

Le Centre Culturel Blaise Senghor de Dakar constitue la plus importante avec une salle de théâtre, des salles d'expositions, etc... Il y a également des Centres et des Instituts culturels étrangers. Mais en réalité la lecture publique n'est pas très développée. La priorité a été accordée aux bibliothèques spécialisées. Ainsi dans chaque Ministère, il y a au moins une bibliothèque ou un centre de documentation spécialisé, parfois une unité de documentation et des dépôts d'archives.

La situation de la documentation nationale dans le secteur gouvernemental, celui des établissements publics et privés à but non lucratif, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dont dépendent les chercheurs sénégalais et celui des organisations internationales installées au Sénégal fait apparaître l'existence d'un grand nombre de bibliothèques et Centres de documentation scientifiques et techniques dont la plupart participent au réseau national de documentation du Sénégal (VOIR ANNEXES).

DEUXIEME PARTIE

2. Le rôle du Centre National de Documentation scientifique et technique

2.1. Création et mise en place

Il était apparu dans les années 70 que si le Sénégal disposait d'un potentiel documentaire et scientifique extrêmement riche, susceptible de couvrir largement les besoins des utilisateurs, on devait observer un manque d'organisation sur le plan du traitement de la documentation nationale et une sous-exploitation de l'information scientifique et technique internationale stockée au Sénégal. D'où création du Centre National de Documentation Scientifique et Technique (C.N.D.S.T.), le 14 avril 1975 avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le Développement (P.N.U.D.) et de l'U.N.E.S.C.O., avec pour mission l'application de la politique nationale en matière de documentation scientifique et technique.

Sa compétence s'étend à tous les aspects de la documentation et de l'information essentiels au développement de la science et des techniques.

En plus du Centre National de Documentation Scientifique et Technique, a été créée une Commission Consultative présidée par le Ministère du Plan et de la Coopération. Son secrétariat est assuré par le Ministère de la Recherche Scientifique et Technique (M.R.S.T.).

Cette Commission est l'organe de consultation et de réflexion du C.N.D.S.T.

Ainsi, le C.N.D.S.T. et la Commission Consultative jouent le rôle de conception et d'exécution d'une politique nationale de l'I.S.T. pour :

- organiser et coordonner les activités du réseau national

de documentation et favoriser un meilleur emploi de la documentation scientifique et technique.

- organiser l'entrée des données nationales suivant une méthodologie conforme aux recommandations du programme de coopération internationale dans le domaine de l'I.S.T.

- faciliter le transfert des informations au niveau national dans les meilleurs délais en coopération avec les systèmes et réseaux nationaux et internationaux de documentation.

Le C.N.D.S.T. est rattaché au Ministère de la Recherche Scientifique et Technique (M.R.S.T.) qui est l'organe central exécutif ayant pour mission l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière de recherche scientifique et technique.

Il a un triple rôle de promotion, de coordination et de contrôle des activités de recherche scientifique et technique, afin d'assurer une participation efficace du potentiel scientifique à l'effort de développement technique, économique, social et culturel de la nation.

Cette finalité se traduit par trois types d'attribution :

2.1.1. Promotion de la recherche scientifique et technique qui s'exerce dans quatre directions :

- vers les chercheurs dans le but de susciter et d'orienter des programmes de recherche et d'accroître l'effectif des chercheurs nationaux ;

- vers l'Etat, pour protéger et exploiter le patrimoine national en matière d'inventions et de découvertes ;

- vers les sources de financement nationales et internationales pour développer les ressources humaines et matérielles mises à la disposition de la recherche nationale ;

- envers le public, par un effort d'information et de sensibilisation.

2.1.2. Coordination et contrôle

Il s'agit de coordonner toutes les activités de recherche et d'étude sur le territoire national, de définir les objectifs et d'arrêter les programmes, de préciser le rôle de chaque institution ou organismes de recherche, de déterminer les étapes de réalisations, répartir les moyens, de contrôler l'exécution des programmes retenus et de veiller enfin à l'application des décisions du Conseil Interministériel de la Recherche Scientifique et Technique.

2.1.3. Participation à l'effort de développement

Etant avant tout au service du développement, la recherche scientifique et technique doit déboucher sur des applications pratiques qui favorisent ce développement. Une des fonctions essentielles du M.R.S.T. est la valorisation des résultats acquis par la recherche.

2.2. Services, personnel et missions du C.N.D.S.T.

Le C.N.D.S.T. est donc rattaché au Ministère de la Recherche dont il gère la bibliothèque scientifique et dispose d'un personnel autonome et qualifié :

4 conservateurs formés à l'Ecole de bibliothéconomie de Montréal ;

7 documentalistes sortis de l'Ecole des bibliothécaires archivistes et documentalistes de Dakar (E.B.A.D.) ;

2 bibliothécaires ;

3 ingénieurs-informaticiens ;

- 2 opérateurs de saisie ;
- 3 reprographes ;
- 1 reprographe-imprimeur.

Ce personnel est réparti dans les quatre grandes divisions du Centre :

2.2.1. La division des études

Elle effectue les études nécessaires à l'application de la politique documentaire décidée à l'échelle nationale. Elle définit la politique d'acquisition et constitue la cellule de réflexion et de conception en matière de politique scientifique et technique.

C'est dans cette division que sont étudiés tous les projets du Centre. Elle comprend deux bureaux :

- le bureau des études ponctuelles,
- le bureau de la coordination et de la promotion du réseau national.

2.2.2. La Division du Traitement de l'information

Elle est chargée de toute la partie technique de la chaîne documentaire qui va de la collecte de l'information (données factuelles et documentaires) aux produits exploitables par les utilisateurs.

Elle comprend trois bureaux :

- le bureau de la collecte de l'information

Il est chargé de la collecte des références des documents scientifiques et techniques se trouvant dans les différents centres appartenant au réseau. Il mène également des enquêtes pour l'établissement de l'index bibliographique du Centre et du répertoire des centres, des

chercheurs et des projets (P.S.T.).

Il met en oeuvre les moyens nécessaires à une collecte exhaustive des documents courants et rétrospectifs, afin que soient rassemblées les données devant être traitées.

- le bureau analyse et indexation

Il assure le traitement de la documentation collectée ou déposée au Centre à partir d'outils documentaires : vocabulaire propre au Centre, thésaurus, etc... Le traitement se fait sur des bordereaux. Ce bureau travaille étroitement avec le bureau informatique, car le C.N.D.S.T. est un centre automatisé.

- le bureau informatique

Après le traitement manuel, les informaticiens et opérateurs procèdent à la saisie automatisée des documents à partir des bordereaux.

Actuellement elle se fait sur disquette ou disque à partir d'un terminal, permettant ainsi de vérifier, contrôler automatiquement sur listings la validité des informations et de procéder aux corrections préliminaires des données fournies par le bureau analyse et indexation.

Le C.N.D.S.T. utilise le logiciel C.D.S./I.S.I.S. de l'U.N.E.S.C.O. qui est largement utilisé dans de nombreux centres de documentation nationaux. Il permet la manipulation de plusieurs fichiers sans réécrire un programme spécifique. Le module est conçu de façon à permettre de minimiser le coût des transactions. Le système fonctionne en batch et on line. La base de données I.S.I.S. est un ensemble de fichiers permettant de stocker de l'information sur une collection d'objets semblables. La base de données renfermera les informations homogènes de l'ensemble des fiches descriptives.

2.2.3. La division diffusion de l'information

Elle constitue la dernière étape de la chaîne documentaire. Elle est chargée de satisfaire les demandes et les besoins d'information des utilisateurs et de promouvoir l'utilisation de l'information et de la documentation scientifiques et techniques.

C'est l'unité qui est en rapport direct avec le public et qui assure donc les relations publiques, la diffusion et la publicité.

Cette division comprend deux bureaux :

- la bibliothèque : on n'y trouve que des ouvrages de références : dictionnaires, encyclopédies, thésaurus, manuels, etc... indispensables aux bibliothécaires-documentalistes du centre et les rapports de stage et de mission du personnel du centre et quelques ouvrages. C'est là que se trouve la salle de lecture aménagée pour les utilisateurs internes et pour les utilisateurs externes à la recherche de références bibliographiques.

- le bureau "questions-réponses" : c'est le lieu d'accueil des usagers du centre. Le personnel les aide dans leur recherche en répondant autant que possible à leurs questions et en oeuvrant pour leur procurer les documents nécessaires à leurs travaux.

Le public comprend des étudiants, des chercheurs, les membres du réseau, des opérateurs économiques et le personnel du M.R.S.T.

Pour répondre aux demandes des utilisateurs, le responsable de ce bureau procède à l'interrogation automatique dans les bases de données ou à des recherches manuelles sur les listings ou encore les oriente vers d'autres centres participant au réseau et pouvant satisfaire leurs besoins. Actuellement, le bureau questions/réponses utilise deux modes de diffusion :

- a. La diffusion générale qui consiste à fournir des renseignements à partir de la publication périodique des index et réper-

toires des différentes bases de données d'où les informations sont extraites. Ces documents secondaires sont envoyés à tous les centres sectoriels.

b. la diffusion rétrospective : il s'agit d'une diffusion "personnalisée" de l'information sous forme de questions/réponses. Dans ce cas précis, le centre reçoit des demandes isolées des utilisateurs et la personne qualifiée effectue la formulation de la question à l'aide des descripteurs du thésaurus et des opérateurs booléens en tenant compte de trois principes fondamentaux :

- la rapidité de la fourniture de l'information,
- la pertinence,
- l'exhaustivité et surtout l'actualité de l'information donnée.

2.2.4. La division reprographie

Elle est chargée de la multigraphie et de l'édition de toutes les publications du centre, du Ministère de la Recherche Scientifique et Technique et d'autres publications intéressant le domaine de la recherche scientifique et technique.

Elle dispose d'appareils de lecture de microfilms, microfiches, d'équipements de microfilmage, d'un photocopieur et d'équipements offset pour l'imprimerie.

Cette division comprend trois ateliers :

- l'atelier de macro-reprographie,
- l'atelier de micro-reprographie,
- l'atelier de reliure.

2.3. Les réalisations du C.N.D.S.T.

Actuellement le C.N.D.S.T. réalise différents produits documentaires :

- le répertoire national des bibliothèques, centres de documentation et archives afin de fournir une base à la coopération entre bibliothèques et centres de documentation.

- le thésaurus national scientifique et technique qui consiste en une liste de mots contrôlés pouvant être utilisés dans l'indexation des documents.

- l'index bibliographique courant qui concerne les documents produits ou reçus au Sénégal dans l'année en cours. Le premier a paru en 1978 et présente 250 références choisies en science et technique avec divers index et une liste des périodiques dépouillés (paraissant tant au Sénégal que dans divers pays européens).

Le C.N.D.S.T. dispose, en outre, de trois bases de données opérationnelles consultées chaque jour par des chercheurs, étudiants et opérateurs économiques de plus en plus nombreux. Il s'agit :

- d'une base de données dénommée "biblio" sur la littérature de recherche et de développement du Sénégal comprenant à l'heure actuelle plus de 7 000 références.

- d'une base de données "D.C.A.R.B.I." sur les organismes de documentation et d'information. Environ 75 organismes sont recensés. Cette base de données comporte les informations les plus diverses sur les centres de documentation du Sénégal : date de fondation, typologie, adresse, numéro de téléphone, personnes à contacter, importance du fonds, publications réalisées, etc...

- d'une base de données "C.A.T.C.O.L.P.R." qui est un inventaire permanent des périodiques scientifiques et techniques reçus au Sénégal.

Cette base de données est un outil important dans l'harmonisation de la politique d'acquisition des centres et pour l'orientation des chercheurs.

Par ailleurs, le C.N.D.S.T. participe à l'élaboration de deux bases de données sectorielles des Nations Unies : la base de données I.N.F.O.T.E.R.R.A. et la base de données C.A.R.I.S.-F.A.O.

- la base de données INFOTERRA du programme des Nations Unies pour l'environnement est un système international de référence aux sources d'information sur l'environnement. Plus de 18 sources sénégalaises sont introduites dans cette base de données qui décrit le domaine général d'activité de la source et indique ses possibilités de fournir des renseignements.

Pour l'instant, cette base de données peut être consultée de Dakar par télex et sur place au C.N.D.S.T. en consultant les répertoires et index INFOTERRA.

- la base de données "CARIS-FAO" : cette base de données déjà opérationnelle a pour objectif l'établissement d'un système international d'information pour collecter, traiter et diffuser des informations essentielles sur les recherches agronomiques, les institutions de recherche, les chercheurs, les programmes de recherche et les opérations de recherche faites dans les pays en développement ou pour leur compte, ceci afin :

- . d'améliorer les communications entre les instituts de recherche et les chercheurs.
- . d'aider à l'évaluation de l'efficacité de l'effort de recherche existant afin de prendre des décisions efficaces au niveau national et international.

A l'heure actuelle, la banque de données contient des informations sur 2 027 institutions de recherche, 9 913 chercheurs et

3 310 programmes de recherche. Ces informations sont actuellement disponibles au C.N.D.S.T. où elles peuvent être acquises sur bandes magnétiques.

Le C.N.D.S.T. est en train d'étudier avec le Fond des Nations Unies pour l'Alimentation (F.A.O.) un moyen de gérer au Sénégal une base de données CARIS propre.

2.4. Coopération

Le C.N.D.S.T. coordonne les différentes actions en matière d'information scientifique et technique à l'échelle nationale, et répartit les tâches en fonction des décisions nationales. Il assure également la liaison avec les Centres nationaux étrangers, les Centres régionaux et les systèmes internationaux.

1) Au niveau régional

Pour être rapidement opérationnel, le centre a bénéficié à ses débuts de l'expérience acquise par l'O.M.V.S. (Organisation de Mise en Valeur du fleuve Sénégal) qui disposait d'une base de données sur mémoire magnétique. Une quantité importante d'unités documentaires concernant le Sénégal ont été traitées, analysées et stockées dans cette base. C'est en quelque sorte un accord d'association qui le lie à l'O.M.V.S. pour la valorisation de leurs actions réciproques.

Le C.N.D.S.T. coopère avec les organismes sous-régionaux comme le C.I.L.S.S. (Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel) qui lui envoie périodiquement ses publications et lui confie également des enquêtes à effectuer et le Centre de Documentation de l'A.D.R.A.O. (Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest).

Récemment, le Congo lui a confié son projet de construction d'un Centre de documentation (C.E.N.DOC).

Le centre entretient des liens de coopération avec d'autres centres nationaux de documentation en Afrique (Maroc, Algérie) et en Europe (C.N.R.S., etc...).

2) Au niveau international

Le C.N.D.S.T. a des accords de coopération avec les systèmes internationaux d'informations spécialisées comme A.G.R.I.S., Médiars ce qui a permis d'une part son insertion dans le système mondial d'information scientifique développé par l'U.N.I.S.I.S.T. et de suivre d'autre part les développements du traitement de l'information et d'assurer au Sénégal une bonne compatibilité avec l'ensemble des réseaux internationaux et de devenir ainsi le point de convergence de l'U.N.I.S.I.S.T. au Sénégal.

2.5. Le projet de connexion du Sénégal aux bases de données françaises

Pour mieux remplir sa mission qui consiste en l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique gouvernementale en matière de recherche scientifique et technique, le Ministère de la Recherche scientifique et technique a décidé de se doter d'un terminal afin d'assurer le raccordement du Sénégal aux réseaux français d'information scientifique et technique. Suivant une procédure d'urgence le serveur choisi est Télésystème.

Cette opération sera réalisée dans le cadre de la Convention de financement FAC n° 386/C/DCT/81/SEN entre la France et le Sénégal.

Le projet a été confié au C.N.D.S.T. qui en accord avec le Ministère a établi un cahier des charges. Le terminal sera installé dans les locaux du centre.

La liaison sera téléphonique et spécialisée entre le modem et le central international de TELESENEGAL fournie par l'O.P.T. (Office des Postes et Télécommunications). La liaison internationale commutée Dakar-France devra être obtenue en composant le numéro de téléphone du

serveur Télésystème. Il est prévu pour la première année d'utilisation du terminal (phase expérimentale) un minimum de 100 heures de connexion. Durant cette phase expérimentale l'interrogation sera gratuite pour les utilisateurs du terminal. L'O.P.T. doit en principe accorder au C.N.D.S.T. un tarif préférentiel.

Seules les sociétés établies à Dakar peuvent soumissionner à l'appel d'offres. Pour l'instant, seul TELESENEGAL semble répondre aux exigences du cahier des charges car il mène, en ce moment, un projet similaire.

CONCLUSION

Le Sénégal est un pays jeune dans le domaine de l'I.S.T. En tant que pays en développement, il a franchi un grand pas dans la politique qu'il s'était fixé dans le domaine scientifique et technique en créant un Centre de documentation scientifique national.

Ce Centre n'est pas encore écrasé par une lourde tradition. Il est plus nécessaire pour lui d'une part de mettre son P.S.T. au service du développement économique et social du pays et d'autre part, de coordonner les efforts afin de les rendre plus efficaces.

Le C.N.D.S.T. n'offre que des références bibliographiques à ses usagers. Il peut aussi les orienter vers d'autres centres, à condition que les documents recherchés s'y trouvent...

En Afrique, les usagers des bibliothèques n'ont pas toujours les moyens de s'acheter des ouvrages. L'idéal serait que le Centre permette l'accès direct aux documents.

Le C.N.D.S.T. doit mettre en pratique son rôle de coordinateur et améliorer ses services d'information, afin de satisfaire les besoins documentaires des étudiants, des chercheurs, des enseignants, etc... ainsi que les divers utilisateurs potentiels de l'information. C'est cette amélioration qui permettra le bon fonctionnement du réseau national de documentation, qui, faute d'organisation n'est pas tout à fait opérationnel. Il est également indispensable que le personnel du Centre puisse effectuer des stages appropriés de formation, de manière à être

en mesure de bénéficier de l'expérience acquise ailleurs, et de se tenir au courant des derniers développements dans un domaine d'activité où les changements sont rapides. Ces stages pourraient se dérouler dans des centres nationaux de documentation déjà en fonctionnement dans des pays en voie de développement (Maroc, Algérie, Tunisie, Zaïre...) et dans des pays développés.

Si le C.N.D.S.T depuis sa création s'est heurté à des difficultés, il a aussi fait des réalisations estimables. En effet, il participe en tant que producteur aux opérations d'entrée des données nationales dans le système AGRIS, ce qui constitue une première étape d'intégration dans le système mondial d'information scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 - Agence de coopération culturelle et technique. Répertoire culturel : le Sénégal. Paris : ACCT, 1986. p 57-101.
- 2 - BASSET, Alice. Etude de faisabilité d'un centre national de documentation scientifique et technique. Paris : Unesco, 1974. 336 p.
- 3 - EHIMBA, André. L'information et la documentation dans l'Administration publique au Sénégal : le centre de documentation des Archives Nationales. 1976. 48 p.
- 4 - L'Information en Afrique : 1ère partie. Paris : la documentation française, 1977. 63 p.
- 5 - Ministère de la recherche scientifique et technique. Le potentiel scientifique et technique : répertoire des centres, des chercheurs et des projets. Dakar : MRST, 1984. 290 p.
- 6 - ROSNAY, Joël de. Le Macroscopie : vers une vision globale. Paris : éd. du Seuil, 1975. 305 p.
- 7 - UNESCO. Répertoire des services de documentation, de bibliothèques et d'archives d'Afrique.
- 8 - ZIDOUEMBA, Dominique Hadou. Répertoire des bibliothèques et organismes de documentation au Sénégal. Dakar : UNESCO-EBAD, 1973. 131 p.

LISTE DES SIGLES

ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AOF	Afrique Occidentale Française
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIRST	Conseil Interministériel de la Recherche Scientifique et Technique
CNDST	Centre National de Documentation Scientifique et Technique
CRDS	Centre de Recherche pour la Documentation Scientifique
EBAD	Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes
ENEA	Ecole Normale d'Economie Appliquée
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
IDEP	Institut africain de Développement Economique et de Planification
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
IST	Information Scientifique et Technique
MRST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
MVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PST	Potentiel Scientifique et Technique
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNISIST	Programme des Nations Unies pour l'Information Scientifique et Technique

LISTE DES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION

DU RESEAU NATIONAL

1. Le secteur gouvernemental

ARCHIVES NATIONALES. Centre de documentation administratif

Adresse : Rez-de-chaussée du Building Administratif

Tél : 23.10.88 poste 492 et 593

Personne à contacter : M. Saliou MBAYE

ARCHIVES CULTURELLES.

Adresse : Avenue André Peytavin

Personne à contacter : M. PAPE M. Massène SENE

L'ASSEMBLEE NATIONALE. Bibliothèque Parlementaire

Adresse : Place Tascher, DAKAR

BUREAU ORGANISATION ET METHODE (B.O.M.). Bibliothèque, Présidence de la République

Adresse : Avenue Roume, DAKAR

Tél : 21.38.16.

Personne à contacter : M. Chérif Oumar DIAGNE

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL. Unité de documentation

Adresse : 25, Avenue Pasteur BP 6100, DAKAR

Tél : 22.47.11. - 22.40.88.

Personne à contacter : M. Ababacar THIOYE

LES ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE DU MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE. Institut Sénégalais de Recherches agricoles (I.S.R.A.)

Adresse : Rue de Thiong, angle Valmy

Tél : 21.19.13.

Personne à contacter : M. Séga BALDE

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES AGRONOMIQUES (C.N.R.A.)

Adresse : BP 53 Bambey

Tél : 58.63.50.

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES FORESTIERES (C.N.R.F.)

Adresse : Route des Pères Maristes BP 2312, DAKAR

Tél : 63.31.05.

CENTRE DE RECHERCHES AGRICOLES (C.R.A.)

Adresse : BP 29, Richard Toll

Tél : 63.31.05.

CENTRE DE RECHERCHES OCEANOGRAPHIQUES DE DAKAR-THIAROYE (C.R.O.D.T.)
 Adresse : BP 2241, DAKAR
 Tél : 34.05.35.

CENTRE DE RECHERCHES RIZICOLES (C.R.R.)
 Adresse : BP 34, ZIGUINCHOR
 Tél : 91.12.93.

CENTRE DE RECHERCHES ZOOTECHNIQUES (C.R.Z.)
 Adresse : Dahra DJOLOF
 Tél : 68.61.11.

LABORATOIRE NATIONAL D'ELEVAGE ET DE RECHERCHES VETERINAIRES (L.N.E.R.V.)
 Adresse : Rue du Front de Terre BP 2057, DAKAR
 Tél : 21.51.46.

INSTITUT DE TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE (I.T.A.)
 Adresse : Route des Pères Maristes BP 2765, DAKAR-HANN
 Personnes à contacter : M. Massemba NDIAYE ou MME Daba MBAYE

DELEGATION GENERALE AU TOURISME. Service de documentation
 Adresse : Place de l'Indépendance, Immeuble Air Afrique 1er étage, DAKAR
 Tél : 21.45.92.
 Personne à contacter : M. Mohamed Abraham MBAYE

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. Centre de Documentation
 Adresse : Rue du Docteur Guillet, Immeuble Rondon, DAKAR
 Tél : 21.34.27. - 22.24.66.
 Personne à contacter : MME NDèye Coumba NDAO

DIRECTION DE LA PLANIFICATION. Service de Documentation
 Adresse : Rue Carnot, angle Vincent, DAKAR

DIRECTION DE LA STATISTIQUE. Service de Documentation
 Adresse : Point E, DAKAR

DIRECTION DES EAUX ET FORETS. Unité de documentation
 Adresse : Place de la gare, DAKAR

DIRECTION DES MINES ET DE LA GEOLOGIE. Bibliothèque
 Adresse : Route de Ouakam BP 1238, DAKAR
 Personne à contacter : MM. Doudou FALL, Pascal BADJI

DIRECTION GENERALE DE LA PRODUCTION AGRICOLE. Unité de documentation
 Adresse : Building Administratif, DAKAR

DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR. Unité de documentation

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES. Unité de documentation

PALAIS DE JUSTICE. Bibliothèque
 Adresse : Cap Manuel, DAKAR (Corniche)

CENTRE EXPERIMENTAL DE RECHERCHES ET D'ETUDES SUR L'EQUIPEMENT (C.E.R.EQ)
 Adresse : Rue 22, DAKAR (Ministère de l'Equipelement)

2. Le secteur des organismes publics et privés à but non lucratif

BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (B.C.E.A.O.)
 Section de documentation et du service des études
 Adresse : Avenue Albert Sarraut, DAKAR
 Tél : 23.10.42.

BANQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DU SENEGAL (B.N.D.S.)
 Adresse : Place de l'Indépendance, DAKAR

CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET D'ARTISANAT DE LA REGION DE DAKAR.
 Bibliothèque
 Adresse : Place de l'Indépendance BP 118, DAKAR
 Tél : 21.71.89. poste 42
 Personne à contacter : MME Danièle DIENG

SOCIETE NATIONALE D'ETUDES ET DE PROMOTION INDUSTRIELLES. Service
 d'information industrielle
 Adresse : 4 Rue Maunoury BP 100, DAKAR

3. Le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Pour mémoire :

LE MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET INSTITUTS
 RATTACHES

BIBLIOTHEQUE DE L'UNIVERSITE DE DAKAR (B.U.D.)
 Adresse : BP 2006, DAKAR-FANN
 Tél : 21.69.81.
 Personnes à contacter : MM. Chérif THIAM, Lamine NDOYE, Alioune THIOUNE,
 MME Marietou DIOP

CENTRE D'ETUDES DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION (C.E.S.T.I.)
 Bibliothèque
 Adresse : Université de Dakar-Fann, DAKAR
 Tél : 21.68.75.
 Personne à contacter : M. Abdoulaye NIANG

CENTRE D'INFORMATION DES NATIONS UNIES (C.I.N.U.)
 Centre de documentation
 Adresse : 2, Avenue Roume, DAKAR
 Tél : 22.10.70. - 21.32.44.
 Personne à contacter : M. Alioune LOUM

CENTRE DE FORMATION ET DE PERFECTIONNEMENT ADMINISTRATIFS (C.F.P.A.)
 Bibliothèque
 Adresse : Boulevard de l'Est, point E, BP 5013, DAKAR
 Tél : 22.00.58.
 Personne à contacter : M. DIAW

CENTRE DE LINGUISTIQUE APPLIQUEE DE DAKAR (C.L.A.D.). Bibliothèque
 Adresse : Faculté de Lettres de l'Université de Dakar-Fann, BP 2006 DAKAR

CENTRE REGIONAL D'ECONOMIE APPLIQUEE (C.R.E.A.). Bibliothèque

CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION DU SENEGAL (C.R.D.S.)
 Adresse : Pointe Sud, BP 382, SAINT-LOUIS

ECOLE DES BIBLIOTHEQUES, ARCHIVISTES ET DOCUMENTALISTES (E.B.A.D.)

Bibliothèque

Adresse : Université de Dakar-Fann, BP 3252

Tél : 23.07.39.

Personne à contacter : M. Salif MANE

ECOLE MILITAIRE DE SANTE. Bibliothèque

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE. (E.N.A.M.)

Bibliothèque

Adresse : Avenue Dial Diop, DAKAR

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE (E.N.E.A.). Bibliothèque

Adresse : Point E, DAKAR

ECOLE NATIONALE DE POLICE

Adresse : Avenue Bourguiba

ECOLE NORMALE SUPERIEURE. Bibliothèque

Adresse : Avenue Habib Bourguiba, BP 5036, DAKAR

Tél : 21.22.42

Personne à contacter : MME Oumou K. LY

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (9 unités de documentation)

Adresse : Université de Dakar-Fann, BP 2006, DAKAR

FACULTE DES SCIENCES (6 unités de documentation)

Adresse : Université de Dakar-Fann, BP 2006, DAKAR

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET ECONOMIQUES

Adresse : Université de Dakar-Fann, BP 2006, DAKAR

INSTITUT CHEIKH ANTA DIOP (Ex. I.F.A.N.). Bibliothèque et centre de documentation

Adresse : Université de Dakar-Fann, BP 2006, DAKAR

Tél : 22.00.90.

Personne à contacter : MME NDËye Touga DIALLO

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (E.N.S.U.T.)

Bibliothèque

Adresse : Université de Dakar-Fann, BP 5085, DAKAR

Tél : 23.03.34. Poste 609

Personne à contacter : M.P. DARTEVELLE

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DE DAKAR (O.R.S.T.O.M.)
Bibliothèque
Adresse : Route des Pères Maristes, BP 1386, DAKAR-HANN

4. Le secteur des Organisations Internationales siégeant au Sénégal

U.N.I.C.E.F. FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Adresse : 43 Avenue Albert Sarraut, BP 49, DAKAR

I.D.E.P. INSTITUT AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE PLANIFICATION
Bibliothèque
Adresse : Rue du 18 juin, BP 3186, DAKAR
Tél : 21.48.31. - 21.02.77. Poste 28
Personne à contacter : M. S.K. ODOYE

INSTITUT PASTEUR DE DAKAR
Adresse : 36, Avenue Pasteur, BP 220, DAKAR

O.C.L.A.L.AV. ORGANISATION COMMUNE DE LUTTE ANTIAGRIDIENNE ET DE LUTTE
Antiaviarie.
Bibliothèque
Adresse : BP 1066, DAKAR

U.N.E.S.C.O./B.R.E.D.A. BUREAU REGIONAL POUR L'EDUCATION EN AFRIQUE)
Bibliothèque et Centre Multimedia
Adresse : 12, Avenue Roume, BP 3311, DAKAR
Tél : 22.50.82. - 21.66.27.
Personne à contacter : M. DADZIE

O.I.T. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
Bibliothèque et Centre de documentation
Adresse : 22, Rue El Hadj Amadou Assane NDOYE, DAKAR
Tél : 21.11.77. - 21.68.74.
Personne à contacter : MME Annie Lefèvre, M. François MAUDAVE

O.M.V.S. ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR DU FLEUVE SENEGAL
Centre de documentation
Adresses : Santhiaba, BP 383, SAINT LOUIS
Place de l'Indépendance, DAKAR

O.R.A.N.A. ORGANISME DE RECHERCHES SUR L'ALIMENTATION ET LA NUTRITION
AFRICAINES
Adresse : 39 Avenue Pasteur, BP 2089, DAKAR

